Crise financière : où en est-on ?

Mon livre intitulé *Au bord du gouffre*, consacré à l'analyse de la crise financière actuelle, est paru en France en novembre 2011. Que s'est-il passé depuis ?

Revenons d'abord en arrière. Le point de départ de la crise de 2008 a été, d'une part la dérégulation presque totale des pratiques des marchés financiers, et d'autre part l'apparition de « pays émergents », à commencer par la Chine, qui ont accaparé une part croissante de la production mondiale grâce au *dumping* salarial. Cette concurrence, qui explique aussi les délocalisations, a entraîné une baisse générale des revenus dans les pays occidentaux, baisse que les ménages ont été encouragés à compenser par un endettement croissant censé leur permettre de conserver leur niveau de vie. Bien entendu, il n'en a rien été, et le système s'est effondré quand les défauts de paiement se sont accumulés. C'est ce qui s'est passé aux Etats-Unis avec la crise des crédits hypothécaires (*subprimes*). Les Etats ont alors dû s'endetter à leur tour pour empêcher le système bancaire de sombrer. Le problème de l'endettement privé s'est ainsi mué en problème de l'endettement public, et ce d'autant plus vite que les déficits publics s'étaient aussi creusés pour d'autres raisons.

Début 2012, l'euro était pratiquement au bord de l'explosion. La Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) se devaient donc de réagir. Comment l'ont-elles fait ? Après s'être longtemps fait prier, la BCE a finalement accepter de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort », mais en imposant une stricte « conditionnalité » à ses prêts et en se refusant toujours à prêter directement aux Etats (les prêts se feront par l'intermédiaire des banques, qui y ajouteront leur propre taux d'intérêt), au contraire par exemple de la Réserve fédérale américaine. C'est dans ce cadre qu'en 2012, deux événements très importants sont intervenus.

Le 2 février 2012, les gouvernements de la zone euro ont signé à Bruxelles un nouveau traité européen instituant un Mécanisme européen de stabilité (MES), dont le capital, initialement fixé à 80 milliards d'euros, devrait être progressivement augmenté jusqu'à 700 milliards, soit cinq fois le budget annuel de l'Union européenne. Chaque pays membre devra contribuer à ce capital à hauteur de son PIB, l'article 9 du traité prévoyant que « les membres du MES s'engagent de manière irrévocable et inconditionnelle à verser les fonds demandés par le directeur général dans les sept jours suivant la réception de ladite demande ». Si le capital du MES atteint 700 milliards d'euros, la France, par exemple, devra y contribuer pour 20,4 %, soit à hauteur de 142,7 milliards d'euros ; l'Italie devra payer 125,3 milliards, l'Espagne 83,3 milliards, etc. Ces sommes ne seront pas comptabilisées dans les dettes publiques des Etats, alors que ceux-ci devront bel et bien emprunter pour les trouver. Le MES pourra en outre décider de revoir à la hausse la contribution de chacun des Etats-membres

sans que ceux-ci aient leur mot à dire. En Allemagne, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a toutefois limité à 190 milliards d'euros les engagements de ce pays au titre du MES.

Pour son financement, le MES pourra également faire appel au marché des capitaux, ce qui signifie qu'il sera lui aussi soumis aux jugements des agences de notation. Les banques, qui pourront emprunter à 1 % auprès de la BCE, prêteront au MES à un taux d'intérêt nettement supérieur, après quoi le MES prêtera aux Etats à un taux encore plus élevé. Avec l'argent obtenu, les Etats pourront ensuite rembourser les banques ou s'acquitter auprès des marchés financiers des intérêts de leurs dettes. Ce qui revient à dire qu'en dernière analyse, les banques donneront aux Etats, moyennant intérêts, de l'argent qui permettra à ces mêmes Etats de regarnir les coffres de ces mêmes banques. Situation véritablement surréaliste, dont la cause première, on le sait, est l'interdiction faite aux Etats depuis 1973 d'emprunter à intérêt faible ou nul auprès de leurs banques centrales, ce qui les a placés dans la dépendance massive du secteur privé.

La nouvelle institution se présente comme une sorte de Fonds monétaire international (FMI) pour l'Europe, et fait d'ailleurs du FMI basé à Washington un partenaire permanent. Elle est censée prendre le relais, à partir de 2013, des instruments mis en place précédemment pour faire face à la crise, à commencer par le Fonds européen de stabilité financière (FESF) qui avait été créé en mai 2010. La France a ratifié ce traité dès le 21 février 2012, alors que Nicolas Sarkozy était encore président de la République, avec l'abstention bienveillante de l'immense majorité des élus socialistes.

Sur le plan juridique, le MES introduit dans le fonctionnement de l'Union européenne une notion nouvelle : la « conditionnalité » – qui est depuis longtemps l'un des principes de base du FMI. Cela signifie qu'une assistance financière ne pourra être accordé qu'aux Etats demandeurs qui s'engageront, en contrepartie, à mettre un œuvre un programme de « réformes » ou d'« ajustements structurels » conforme aux exigences libérales : privatisations des secteurs publics rentables, baisses des salaires, diminution des dépenses publiques, déréglementation tarifaire, suppression de toute entrave à la liberté de circulation des capitaux, etc. L'art. 12 (alinéa 1) précise que « le MES peut fournir à un membre du MES un soutien à la stabilité, subordonné à une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi. Cette conditionnalité peut prendre la forme, notamment, d'un programme d'ajustement macro-économique ». Les choses sont donc claires. Les pays aidés, perdant toute autonomie, devront accepter les conditions qui leur seront imposées, quitte à s'enfoncer dans la récession et la misère. Quand un pays sollicitera le soutien du MES, c'est la Commission européenne, en liaison avec la BCE et le FMI, qui estimera le risque encouru par la zone euro. Si le soutien est accordé, c'est encore la Commission qui, toujours en liaison avec le FMI et la BCE, en négociera les termes avec l'Etat demandeur.

Le MES sera dirigé par un conseil des ministres des Finances rebaptisés « gouverneurs ». Il sera totalement indépendant du Parlement européen comme des Parlements nationaux, ses archives et ses locaux sont décrétés inviolables, et il ne pourra faire l'objet de poursuites. Les « gouverneurs » pourront saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), seule compétente, contre un Etat-membre contrevenant.

Présenté comme un mécanisme de coopération et de solidarité, le MES est donc en réalité un mécanisme d'ajustement structurel macro-économique, une institution qui, sous couvert d'apporter une aide financière aux Etats membres, a pour vocation d'imposer dans toute la zone euro une politique de rigueur et d'austérité.

Un second traité, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de l'Union européenne, a été signé à Bruxelles le 2 mars 2012 par 25 gouvernements. Il doit entrer en vigueur le 1er janvier 2013. Directement relié au précédent, il fait obligation aux Etats-membres de se soumettre à une « règle d'or », en l'occurrence une limitation de leurs déficits à 0,5 % de leur PIB hors fluctuations conjoncturelles (et non plus 3 % comme prévu par les « critères de convergence » du traité de Maastricht). La même « règle » spécifie que la dette des Etats ne doit plus dépasser 60 % du PIB. Comme ce seuil est dépassé presque partout (en France, on en est à 90 %), tous les Etats sont concernés. L'art. 4 du TSCG indique qu'un pays dont la dette est supérieure à 60 % de son PIB devra réduire chaque année ce ratio d'au moins un vingtième de l'écart avec 60 %. La France, par exemple, devra faire un effort budgétaire supplémentaire de 1,5 % chaque année, l'Italie un effort de 3 %. La dette publique publique française s'élevant aujourd'hui à environ 1700 milliards d'euros, cela signifie qu'il faudrait dégager chaque année 85 milliards d'euros, soit le cinquième du budget de l'Etat, et ce sans compter le paiement des intérêts courants qui, avec près 50 milliards par an, représente désormais le premier budget de l'Etat avec l'Education nationale !

Aux termes de l'art. 7 du TSCG, la Commission européenne sera l'unique juge de l'adéquation des politiques budgétaires à l'objectif de réduction des déficits, et l'unique instance à décider, en dernier ressort, du mode de calcul et de l'évaluation du « solde structurel ». Chaque fois que la Commission européenne décèlera un « déficit structurel »[1] dans le budget d'un Etat, celui-ci devra mettre en place un mécanisme de correction « automatique ». L'art. 5 du texte du TSCG précise en effet que tout pays faisant l'objet d'une procédure concernant un déficit jugé excessif devra mettre en place un « programme de partenariat budgétaire et économique comportant une description détaillée des réformes structurelles à établir et à mettre en œuvre pour assurer une correction effective et durable de son déficit ».

Si la Commission européenne l'estime nécessaire, la Cour de Justice de l'Union européenne sera saisie. La Commission ne pouvant le faire elle-même, cette saisine sera introduite par un autre Etat-membre, soit de son propre chef, soit à l'invitation de la Commission. On institutionnalise ainsi la délation entre Etats. La Commission pourra ainsi édicter des sanctions contre un Etat dont le déficit budgétaire dépassera 3 % de son PIB. Ces sanctions pourront aller jusqu'à 0,1 % du PIB (soit pour la France 2 milliards d'euros) et s'appliqueront de façon quasi automatique, puisque seule une majorité qualifiée des pays signataires (72 des votants au Conseil de l'Union européenne) aura la faculté de s'y opposer. Mieux encore, le pays concerné n'aura pas le droit de participer au vote ! Pour mesurer à quel point de telles sanctions sont probables, on rappellera qu'en 2011 le déficit public s'est élevé en Italie à 3,9 %, en France à 5,2 %, en Espagne à 8,5 %.

Considérant que la fiscalité relève de la souveraineté nationale, la Grande-Bretagne et la République tchèque ont refusé de signer le TSCG, bien que ces deux pays appartiennent l'un et l'autre à l'Union européenne, ce qui n'a d'ailleurs gêné personne, les Etats signataires ayant eux-mêmes fixé à douze ratifications (sur 25) le seuil permettant l'entrée en vigueur du traité.

Peu avant d'être élu président de la République, François Hollande avait annoncé son intention de « renégocier » le texte instituant le TSCG, afin d'obtenir qu'y soient incluses des considérations portant sur la croissance. En réalité, dès l'instant où ce traité avait été signé par la France, il n'y avait rien à renégocier. Tout au plus le gouvernement français pouvait-il se refuser à le ratifier, ce qu'il n'a évidemment pas fait. Au sommet européen des 28 et 29 juin

2012, François Hollande a donc accepté de ratifier le Pacte budgétaire européen au motif qu'il avait obtenu des « concessions », notamment de la part de l'Allemagne. Ayant obtenu l'ajout d'un codicille sur la croissance, il a présenté ce protocole additionnel à la fois comme une victoire personnelle et comme une justification pour ratifier le traité. Cette affirmation est en fait ridicule. La « concession » obtenue se ramène en effet à un engagement de seulement 120 milliards d'euros étalés sur trois ans – une « aumône », pour reprendre le mot de Jacques Sapir. Une telle somme, qui se décompose en 55 milliards redéployés à partir des crédits FEDER (Fonds européen de développement régional) déjà programmés pour 2012-2013, 60 milliards d'hypothétiques nouveaux prêts au secteur privé par la Banque européenne d'investissement et 5 milliards d'obligations destinés à financer des projets d'infrastructures, ne représente en effet que 0,85 % du PIB européen (environ 12 000 milliards d'euros), alors que les mesures d'austérité nationales représentent déjà 240 milliards par an.

Le « pacte de croissance » adopté à la demande du chef de l'Etat français n'est en outre assorti d'aucun objectif précis en termes de croissance ou d'emploi. François Hollande n'a pas non plus été suivi dans sa demande de mettre en place des « euro-obligations » (*euro-bonds*) qui auraient permis aux pays les plus fragilisés de la zone euro d'obtenir des prêts à des taux non prohibitifs, l'Allemagne ne tenant pas à figurer parmi les pays obligés d'y apporter leur garantie. Aucun accord enfin n'a été obtenu concernant la taxation des transactions financières. En définitive, comme l'a dit Jean-Pierre Chevènement, « aucune de ces mesures n'est à même de contrebalancer l'effet déflationniste du marché et d'inverser la marche à la récession aujourd'hui engagée »[2].

Le Parlement français a finalement ratifié le TSCG le 8 octobre 2012, par 477 voix contre 70 (sur 568 votants), ce qui signifie que la majorité des députés de l'opposition de droite ont voté de la même façon que la majorité des députés de la gauche au pouvoir. On voit par là qu'ils étaient en plein accord sur l'essentiel. Ce vote a permis au gouvernement français de se dérober à la demande de référendum qui avait été présentée par les adversaires du traité.

Que penser de la « règle d'or » consistant à viser au « déficit zéro » ? Elle a pour elle une apparence de bon sens : il est préférable de ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne. Mais le problème est qu'on ne peut assimiler le budget d'un Etat à celui d'un ménage. Un Etat est tenu de faire des investissements à long terme qui, ne pouvant être financés sur la base des seules recettes courantes, comme les impôts, doivent obligatoirement l'être par l'emprunt. L'étalement dans le temps des recettes et des dépenses est nécessaire aux investissements d'avenir, parmi lesquels la transition écologique et sociale de l'économie, la lutte contre la désindustrialisation et les localisations, etc. (Rappelons aussi que, pour les keynésiens, la relance de la croissance doit être recherchée, non dans la consommation, mais dans des investissements publics à haut rendement). Or, les politiques de rigueur ou d'austérité entraînent une contraction des fonds disponibles pour l'investissement. Le TSCG interdira donc toute politique de long terme exigeant un financement par l'emprunt.

Bien que l'art. 1 du TSCG le présente comme destiné à « renforcer la coordination des politiques économiques », ses promoteurs ne se sont pas non plus posé la question de savoir comment réduire l'hétérogénéité des économies nationales en Europe, alors même qu'il est chaque jour plus évident que la politique monétaire ne peut pas être la même dans les pays du Nord et ceux du Sud de l'Europe, puisque les pays membres de la zone euro ont des économies structurellement divergentes. Ils ont raisonné bien au contraire comme si chacun de ces pays pouvait adopter la même politique économique et budgétaire, comme s'il existait un niveau optimal unique de déficit public, comme si tous les pays avaient les mêmes

possibilités d'exporter, comme s'ils pouvaient tous devenir aussi compétitifs que le plus compétitif d'entre eux (l'Allemagne), etc., faisant ainsi la même erreur qui avait été commise au moment de l'instauration de l'euro : ne pas tenir compte de la disparité des économies nationales.

Mais surtout, l'adoption du TSCG équivaut à une totale dépossession de ce qui restait de la souveraineté des Etats. Avec ce traité, on passe en effet d'un régime de surveillance à un placement sous contrôle actif de la politique économique et financière des Etats, assortie d'un régime de sanctions automatiques. Le MES et le TSCG ont en commun de poursuivre dans la voie d'un démantèlement des institutions démocratiques et d'un abandon des modèles sociaux européens. Les Parlements nationaux se voient amputés de l'une de leurs principales raisons d'être : le pouvoir de décider des recettes et des dépenses de l'Etat, rôle désormais transféré à la Commission européenne, tandis que les différends entre Etats seront désormais du ressort de la Cour de Justice de l'Union européenne. Ainsi que l'a déclaré Gaby Charroux, député-maire communiste de Martigues, « nous remettons ainsi très directement les clefs de notre politique économique et budgétaire aux technocrates de Bruxelles et glissons vers le gouvernement des juges, et de manière plus décisive encore vers une forme douce, juridiquement correcte, de dictature financière ».

La perte d'indépendance des Etats en matière budgétaire étant, comme on l'a vu, « irrévocable et inconditionnelle », il n'est pas exagéré, de ce point de vue, de dire que l'adoption du TSCG marque une date historique : la fin de l'autorité suprême des Parlements nationaux en matière budgétaire, qui était l'un des fondements de la démocratie. Avec ce nouveau traité, l'Europe est placée tout entière sous la tutelle d'une autorité nouvelle sans aucune légitimité démocratique, qui met au pouvoir les marchés financiers en les rendant entièrement libres d'imposer aux peuples leurs exigences. C'est pourquoi les Etats-membres sont censés inscrire la règle d'équilibre budgétaire et le mécanisme chargé de l'appliquer dans leur Constitution ou, à défaut, dans un dispositif contraignant et permanent dont il est officiellement spécifié qu'il « ne sera pas soumis à la délibération parlementaire ». C'est ce qu'a déclaré explicitement Angela Merkel : « La règle d'or va être contraignante et s'appliquer de manière permanente. Les règles ne doivent en aucun cas pouvoir être changées par une nouvelle majorité parlementaire ». Elles seront, autrement dit, soustraites à la décision démocratique. C'est donc pour la forme que les Parlements conserveront la faculté de débattre des orientations budgétaires, de voter les budgets et d'en contrôler la mise en œuvre, puisqu'ils ne pourront plus le faire librement.

Ce à quoi l'on est en train d'assister, c'est bien à la dépossession pure et simple de la politique économique et budgétaire, et à un transfert massif des pouvoirs des gouvernements mis en place démocratiquement vers des instances où personne n'a jamais été élu. L'objectif final est d'enlever aux Etats toute marge de manœuvre qui leur permette de conserver leur indépendance. On a pu parler de « coup d'Etat européen » (Raoul Marc Jennar). Le transfert à des instances de décision européennes qui ne sont soumises à aucun contrôle démocratique de pouvoirs relevant normalement de la souveraineté populaire s'apparente en effet à un coup d'Etat. Ce sont désormais les marchés financiers qui sont souverains.

Globalement, on peut dire que la solution retenue pour faire face à la crise financière a consisté à mettre en place une gouvernance technocratique – une « gouvernance économique commune »[3] – s'imposant aux gouvernements comme aux Etats, dont l'objectif est de leur faire adopter de force des politiques correspondant aux exigences libérales. En fait de « solidarité européenne », le TSCG organise dans les faits la garantie par les Etats des grands

intérêts financiers privés, ce qui ne fait qu'encourager la spéculation qui est en grande partie à l'origine de la crise. Ne prévoyant bien entendu aucune restriction à la liberté totale de circulation des capitaux, il consacre le pouvoir des marchés financiers, au lieu de tenter d'en desserrer l'emprise. Comme le disait un humoriste, c'est au moment où ils n'ont jamais paru aussi proches du divorce que les Etats européens décident d'ouvrir un compte en banque commun !

Au cours de ces dernières années, on avait pu voir dans la crise une offensive de grande ampleur lancée par les marchés financiers contre les Etats. On n'en est plus là, comme le montre l'arrivée au pouvoir d'anciens employés de Goldman Sachs à Athènes, à Rome ou à Francfort/M. Comme le dit Emmanuel Todd, « les riches ne se battent pas contre les Etats, ils se battent pour les contrôler encore mieux. Bruxelles, les marchés, les banques, les agences de notation américaines : ces faux nez camouflent la prise du pouvoir politique, à l'échelle mondiale, par les plus riches […] Aujourd'hui, l'Etat est prioritairement un Etat de classe. Le capitalisme financier contrôle à nouveau les Etats […] Les banques, qui contrôlent aussi les moyens de paiement des citoyens, ont pris l'Etat en otage pour le compte de leurs riches actionnaires […] L'Etat devient une machine à rançonner les populations au bénéfice des plus riches »[4].

Certains ont interprété la création du TSCG comme une sorte de « fédéralisation de la zone euro ». Nous n'avons nous-même rien contre le principe d'une Europe fédérale, mais il faut bien voir que la fédéralisation évoquée ici n'est qu'un semblant de fédéralisation financière et budgétaire. Une telle fédéralisation n'a aucun sens si elle ne constitue pas le prolongement d'une véritable fédéralisation politique. Instaurer une « gouvernance » financière fédérale en l'absence d'une Europe politiquement fédérée, est un non-sens. Elle l'est d'autant plus que, tandis que la Commission européenne, qui n'a aucune légitimité démocratique, s'installe plus que jamais dans la position d'une sorte de gouvernement par défaut de l'Union européenne, la Banque centrale continue de bénéficier de son nuisible statut d'organisme indépendant. C'est la raison pour laquelle Jürgen Habermas, dans un texte qui a fait un certain bruit, s'est prononcé pour une véritable intégration politique de l'Europe[5]. Il ne faut cependant pas se faire d'illusions : une fédéralisation totale de l'Europe – politique, économique et budgétaire – impliquerait des transferts financiers des zones à haute compétitivité vers les zones à basse compétitivité (l'union monétaire deviendrait alors une union de transferts), qui pourraient représenter pour l'Allemagne jusqu'à 8 à 12 % de son PIB, sacrifice auquel elle n'est évidemment pas prête à consentir.

Les mesures adoptées seront-elles au moins efficaces ? Il y a tout lieu d'en douter. Tous les mécanismes mis en œuvre depuis 2010 pour désamorcer la crise l'ont aggravée au lieu de la réduire. Après la Grèce, la crise s'est étendue à l'Irlande, puis au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie, en attendant la France. La création du MES et du TSCG ne fera pas exception. La raison majeure en est que la politique d'austérité n'est qu'une « folie » (Paul Krugman), qui aboutit à appauvrir les peuples et à les mettre à genoux sans pour autant donner aux Etats la possibilité de réduire leurs déficits ou de s'acquitter de leur dette.

Il devrait être facile de le comprendre : plus l'austérité est la règle, plus la population s'appauvrit, plus le pouvoir d'achat diminue, plus l'activité économique ralentit, plus le chômage s'étend et plus les rentrées fiscales (impôts, cotisations) diminuent elles aussi. Le résultat final est donc inverse de celui que l'on escomptait : loin de voir leur situation économique se redresser, les Etats la voient au contraire se détériorer toujours plus, tandis que

les conditions d'existence insupportables imposées à leurs peuples risquent à tout moment de se traduire par des explosions de colère ou des secousses politiques incontrôlables.

On a tenté de faire croire que la cause de la crise résidait uniquement dans le laxisme budgétaire d'un certain nombre d'Etats et dans l'absence de mesures structurelles de réduction de la dépense publique, et qu'il suffirait de mettre un terme à ce laxisme en mettant en place une véritable « gouvernance » de l'euro pour assainir la situation. La crise serait essentiellement de nature fiscale, le déficit budgétaire constituerait un danger beaucoup plus grave que la baisse du pouvoir d'achat et la montée d'un chômage de masse, et la réduction des déficits résoudrait automatiquement des problèmes qui résultent en fait avant tout des excès du secteur privé. Il n'en est évidemment rien. Entre 2004 et 2007, c'est-à-dire durant les trois années qui ont précédé le déclenchement de la crise, le déficit public au sein de la zone euro ne dépassait d'ailleurs pas en moyenne 1,5 % du PIB (seule la Grèce présentant un déficit élevé). « On analyse la dette publique à partir d'un emprunteur qui serait coupable d'avoir dépensé sans compter, observe encore Emmanuel Todd. Les peuples doivent payer parce qu'ils ont vécu à crédit. Or, ce ne sont pas les emprunteurs qui sont, fondamentalement, à l'origine de la dette, mais les prêteurs, qui veulent placer leurs excédents financiers. Marx l'avait très bien vu dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, les riches adorent la dette publique ! Un Etat qui s'endette est un Etat qui, grâce au monopole de la contrainte légale, permet aux riches d'obtenir une sécurité maximale pour leur argent »[6].

Le seul moyen de se désendetter et de réduire les déficits publics serait donc d'adopter des politiques d'austérité, qui vont en réalité provoquer un effondrement des recettes fiscales, et donc une aggravation des déficits. Socialement injustes, elles seront aussi économiquement désastreuses, puisqu'elles aboutiront mécaniquement à une aggravation de la situation. C'est pourtant dans cette direction que les dirigeants de l'Union européenne ont décidé de s'engager, sans se soucier outre mesure des conséquences politiques et sociales de ces mesures qui risquent de se révéler insupportables pour les peuples.

La réduction des dépenses publiques se traduira par moins de services publics, moins de services sociaux, moins d'hôpitaux, d'écoles, d'infrastructures collectives, par la baisse des budgets de santé et d'éducation, par la diminution du nombre des fonctionnaires, par des coupes dans les ressources des collectivités locales, la remise en cause des retraites, etc., ce qui fera baisser le niveau de l'éducation ainsi que l'espérance de vie. S'y ajouteront des réformes du droit du travail visant à supprimer des droits acquis, à revenir sur des accords collectifs, à faciliter le licenciement, à augmenter la « flexibilité », bref à rendre le travail toujours plus précaire et incertain, ce qui ne manquera pas d'accentuer les inégalités. Ces mesures toucheront en priorité les populations les plus démunies, les classes moyennes et populaires, les jeunes, les femmes, etc.

Les gouvernements ne manqueront pas également d'augmenter les impôts. Ils ne pourront le faire toutefois que jusqu'à un certain seuil, faute de quoi la situation deviendra là aussi intenable. Augmenter les impôts en même temps que l'on réduit les revenus du plus grand nombre est parfaitement contradictoire. D'autant qu'il faut compter avec un effet « multiplicateur » : « Lorsqu'on augmente les impôts de 100, la consommation baisse mécaniquement, et avec elle l'activité et… les recettes publiques. L'Etat ne gagne donc pas 100, mais seulement 50 ou 60. Autrement dit, s'il veut trouver 33 milliards, le gouvernement Ayrault ne devra pas augmenter les impôts de 33 milliards, mais au moins de 45 milliards. Presque l'équivalent de l'impôt sur le revenu en 2011 »[7]. C'est bien pourquoi la Commission

européenne recommande plutôt la hausse de la TVA, laquelle est déjà intervenue dans tous les pays de l'Europe du Sud.

Compte tenu des écarts de compétitivité existant entre les pays de la zone euro, et toute dévaluation étant exclue puisqu'elle impliquerait un retour aux monnaies nationales, la seule façon de réduire les coûts salariaux est la mise en œuvre d'un plan de déflation intérieure au moyen d'une pression à la baisse exercée sur les salaires et les pensions. Les conséquences de cette déflation salariale seront désastreuses. En France, la consommation pourrait baisser de 12 à 15 % et le chômage atteindre 20 % de la population active, ce qui se traduirait par une chute du PBI de 4 à 5 % par an. Les salaires pourraient baisser de 25 à 30 % en Italie et en Espagne.

Les politiques d'austérité, adoptées au double motif de réduire l'endettement public et de sauver l'euro, institutionnalisent en réalité une véritable marche à la misère. Comme l'a fait observer l'économiste keynésien Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, elles reviennent à pratiquer une politique récessive en période de dépression.

Le dernier rapport de la Banque des règlements internationaux montre que l'activité mondiale a nettement ralenti en 2011. Tous les grands pays ont accusé de lourds déficits, à l'exception de l'Allemagne et du Japon. Les déséquilibres des paiements courants ont continué d'avoisiner 4 % du PIB mondial, le chômage s'est accru, la dégradation de la situation financière des ménages s'est répercutée sur l'activité des entreprises. Dans la zone euro, où les prêteurs officiels ont décidé de subordonner l'octroi de prêts supplémentaires à une participation du secteur privé à la réduction de la dette publique, la crise de la dette s'est aggravée, la croissance est en panne, le niveau de vie est en baisse, la récession menace. Comme en Grèce et en Irlande, les déposants ont commencé à retirer leur argent des banques en Espagne et, dans une moindre mesure, en Italie.

En Espagne et en Grèce, on est déjà arrivé à un point de rupture, dont témoignent les mouvements de grève et les manifestations de masse qui se multiplient. On assiste au déclassement des classes moyennes et à la misère des classes populaires, tandis que le chômage atteint des niveaux jamais vus depuis la Dépression de 1929 : un habitant sur quatre est sans emploi en Espagne, et le taux de chômage des jeunes dépasse 50 %. Le niveau d'endettement de la Grèce, où l'on pourrait atteindre 50 % de chômeurs dans l'ensemble de la population, est devenu monstrueux. L'Espagne, elle, ne parvient pas à absorber les conséquences de la gigantesque bulle immobilière qui a causé à la fois un élan économique spectaculaire, mais provisoire, une période d'inflation qui a rendu l'économie espagnole non compétitive par rapport au reste de l'Europe et, quand elle a éclaté, un effondrement de l'emploi. L'Espagne doit trouver 280 milliards d'euros d'ici à décembre 2012. La Grèce aura également besoin de sommes considérables, et on lui demande maintenant d'économiser 20 milliards d'euros supplémentaires par an !

La comparaison de ces deux derniers pays, qui sont l'un et l'autre en récession, est d'ailleurs particulièrement intéressante. Alors qu'ils se retrouvent dans une situation analogue, la façon dont ils y sont arrivés est totalement différente. On explique souvent la situation de la Grèce par les fautes commises dans le passé par ses dirigeants (en oubliant de rappeler que c'est la société Goldman Sachs qui a aidé l'Etat grec à trafiquer ses comptes, poussant ainsi les Grecs à s'endetter afin de pouvoir mieux les étrangler). Or, ces fautes n'ont nullement été commises par l'Espagne qui, à la veille de la crise, avait au contraire une dette minime et dégageait de forts bénéfices budgétaires, ayant au surplus toujours respecté les critères de

Maastricht (ce qui était également le cas de l'Irlande). Cette comparaison montre que les causes réelles de la crise vont bien au-delà des situations nationales particulières.

L'Italie est en train de connaître elle aussi un recul de son PIB sous l'effet des mesures d'austérité décidées par le gouvernement de Mario Monti, qui ont atteint 258 milliards d'euros depuis 2010. Il lui faudra trouver de 600 à 700 milliards supplémentaires si les achats de sa dette par ses propres banques ne reprennent pas. Et en septembre 2012, le déficit public italien a battu un nouveau record en atteignant 1995,1 milliards d'euros.

Le capital du MES n'est que de 500 milliards. Même si l'on y ajoute le reliquat des sommes détenues par l'ancien Fonds européen de stabilité financière (FESF), soit 150 milliards d'euros, on est encore très loin du compte. D'autant, précise Jacques Sapir, que les « besoins financiers ont été calculés sans tenir compte de la baisse, relative ou absolue, des recettes fiscales qu'engendre la récession. Il est donc prévisible que les besoins de financement des différents pays se révéleront plus élevés que ce qui est aujourd'hui calculé »[8].

Ajoutons à cela un effet de contagion qui est inévitable : la crise grecque pèse sur la situation du Portugal et de l'Irlande, la situation du Portugal se détériore en fonction de celle de l'Espagne, l'évolution de l'Italie aura nécessairement des conséquences pour la France, etc. Pendant ce temps, la zone euro fait face à un arrêt brutal des flux de capitaux en provenance du reste du monde, tandis que la part de l'euro dans les réserves mondiales est en baisse constante depuis deux ans.

L'économie française est elle aussi en stagnation, le pouvoir d'achat recule et les perspectives pour 2013 ont constamment été révisées à la baisse. On compte désormais 3 millions de chômeurs officiels (5 millions réels) et 10 millions de pauvres. Ce chiffre, on l'a vu, pourrait doubler d'ici deux à trois ans. Pour ramener le déficit à 3 % du PIB en 2013, ainsi qu'il s'y est engagé, Hollande doit faire une économie de 33 milliards d'euros, qui sera essentiellement supportée par les entreprises et les ménages, et n'aura pas d'autre choix que d'alourdir considérablement les prélèvements obligatoires et les impôts. Il est probable qu'il augmentera la CSG de 3 à 5 points, et si cela ne suffit pas qu'il augmentera aussi la TVA. Au total, la France va elle aussi mettre en œuvre une politique récessive en période de dépression, ce qui est un non-sens. L'objectif annoncé d'un « déficit zéro » en 2017 ne sera pas atteint.

Le TSCG apparaît ainsi comme porteur d'une austérité généralisée qui va aggraver mécaniquement les déséquilibres actuels au lieu de les corriger, et accentuer la dépression économique à un moment où plusieurs Etats-membres de l'Union européenne sont déjà en récession et connaissent une montée vertigineuse du nombre de leurs chômeurs. Les besoins de financement de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie excédant largement les disponibilités du MES, les nouveaux prêts faits aux pays en difficulté ne feront que repousser les échéances. Les pays sanctionnés n'auront d'autre ressource que d'emprunter à nouveau et de donner un nouveau tour de vis à la politique d'austérité. La majorité des pays membres de la zone euro ne pourront pas respecter les clauses du TSCG, pas plus qu'ils ne pourront rembourser leur dette. Pour continuer de payer les intérêts de la dette, ils devront s'endetter plus encore auprès du secteur privé, puisqu'on a commis l'erreur de rendre les banques centrales indépendantes du pouvoir politique. L'endettement public reprenant de plus belle, on risque d'aboutir à une dislocation complète du marché des capitaux.

Dans l'immédiat, on continue de faire payer aux peuples les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables, tandis les banques et les marchés financiers voient augmenter toujours

plus leurs profits. A peine sauvées par les Etats, les banques ont profité, avec un incroyable cynisme, des déficits publics provoqués notamment par ce sauvetage pour spéculer contre les Etats, en attaquant les titres souverains sur les marchés obligataires, et lancer un nouvel assaut contre les acquis sociaux. Sauvées aux frais des Etats, les banques ont obligé ces mêmes Etats à adopter des plans d'austérité, donnant ainsi au capitalisme, qui en rêvait depuis longtemps, l'occasion de revenir de manière autoritaire sur l'essentiel des acquis sociaux obtenus par plus d'un siècle de luttes sociales. L'euro lui-même, comme l'affirmait récemment un journaliste anglais, pourrait d'ailleurs bien avoir été conçu dès le départ comme une « arme pour pulvériser réglementations gouvernementales et régulations du travail »[9].

La décision des dirigeants de la Commission européenne et de la BCE d'aider les pays en difficulté, mais en assortissant cette aide de conditions qui vont en réalité aggraver leur situation, revient à « stabiliser le système tout en maintenant intacts ses catastrophiques fonctionnements internes », écrit Frédéric Lordon, qui ajoute : « Nous voilà donc entrés dans ce qu'on pourrait appeler un régime d'austérité sub-atroce […] Les populations, qui n'avaient plus pour elles que les espérances paradoxales du pire, c'est-à-dire la perspective d'en finir avec leurs souffrances par l'effondrement endogène de la construction européenne, les populations, donc, vont replonger de plus belle dans l'ajustement structurel sans même le secours des contradictions européennes, temporairement contenues par la BCE, et dont la divergence constituait la seule manière de mettre un terme à leurs épreuves […] Pour finir, le colmatage de fortune de la BCE laisse l'austérité pour seul horizon »[10].

La crise actuelle est-elle d'abord une crise de la dette ou une crise de l'euro ? A notre avis, c'est d'abord une crise de la dette, mais il est évident que les conditions dans lesquelles l'euro a été mis en place l'ont fortement aggravée en voulant ignorer les disparités économiques entre les pays appelés à l'utiliser. Cependant, dans ses racines les plus profondes, la crise actuelle n'a pas fondamentalement été provoquée par l'endettement public, qui en a seulement été la conséquence. Comme l'a récemment souligné un collectif d'environ 120 économistes, l'aggravation des déficits publics résulte en réalité « de la chute des recettes fiscales due en partie aux cadeaux fiscaux faits aux plus aisés, de l'aide publique apportée aux banques commerciales et du recours aux marchés financiers pour détenir cette dette à des taux d'intérêt élevés. La crise s'explique également par l'absence totale de régulation du crédit et des flux de capitaux aux dépens de l'emploi, des services publics et des activités productives »[11]. C'est enfin, comme l'a maintes fois souligné Jacques Sapir, une crise de compétitivité aggravée par les effets pervers de l'euro, qui s'est traduite par l'aggravation des déficits commerciaux, la disparition de pans entiers de l'activité industrielle, la multiplication des « plans sociaux » et des destructions d'emplois.

Sortir de l'euro est-il la solution ? C'est désormais l'opinion d'Emmanuel Todd[12] et, depuis plus longtemps, celle de Jacques Sapir, pour qui le seul but du TSCG est de « crédibiliser la politique de sauvetage de l'euro »[13]. Nous serons pour notre part un peu plus réservé. Une sortie de l'euro permettrait certes une dévaluation qui rendrait elle-même possible une baisse « sans douleur » des coûts salariaux, mais une telle démarche ne peut avoir de sens que si elle se fait de façon concertée, afin de permettre un retour aux monnaies nationales allant de pair avec le maintien d'une monnaie commune réservée aux échanges internationaux. Or, il est clair que personne ne veut aujourd'hui de cette solution. Tout montre que les dirigeants de l'Union européenne sont au contraire prêts à n'importe quoi, même au pire, pour ne pas toucher à l'euro. La Grèce elle-même, qui sera pourtant peut-être obligée finalement d'en sortir, fait actuellement tout pour éviter un retour à la drachme. L'Allemagne, de son côté, veut empêcher les pays méditerranéens de sortir de l'euro, car elle sait que cela lui coûterait

plus cher que cela ne lui rapporterait, mais elle ne veut pas non plus être la vache à lait des pays du Sud, ce que l'on peut comprendre. C'est pourquoi elle est la première à militer en faveur d'un contrôle rigoureux de la dépense publique au sein de la zone euro.

Frédéric Lordon, que nous avons déjà cité, n'hésite pas à dire que « nous assistons à l'écroulement d'un monde ». « La leçon de choses, écrit-il, est bien moins économique que politique […] Il y a, d'un côté, l'extraordinaire position de pouvoir conquise par l'industrie financière qui peut forcer les puissances publiques à venir à son secours, puis aussitôt se retourner contre elles dans la spéculation sur les dettes souveraines, et pour finir refuser toute re-régulation sérieuse. Il y a, d'un autre, la force de l'agenda néolibéral qui, inflexible, poursuit la route au milieu des ruines qu'il a lui-même créées : jamais le néolibéralisme n'a connu si prodigieuse avancée qu'à la faveur de sa crise historique, l'explosion des endettements publics ayant créé une formidable opportunité pour une entreprise de démantèlement de l'Etat social sans précédent, par plans d'austérité et "pacte pour l'euro" interposés[…] Il y a enfin, et peut-être surtout, la crise historique de l'idée de souveraineté »[14].

La crise devrait également amener à méditer sur l'échec de cette « nouvelle macro-économie classique » qui a dominé tant la recherche théorique que la pratique économique depuis les années Thatcher-Reagan, et à réévaluer d'autres théories concurrentes. Depuis plus d'un quart de siècle, cette doctrine a cherché à imposer par tous les moyens les thèses libérales favorables au libre jeu du marché, énoncées d'abord par Adam Smith, David Ricardo, Frédéric Bastiat, Jean-Baptiste Say et par leurs successeurs. Ces thèses reposent sur quelques idées simples, sans cesse répétées : le marché représente la forme « naturelle » de l'échange (le capitalisme ne serait qu'une extension de la nature humaine) ; tout ce qui fait obstacle à la « main invisible » du marché, à commencer par les initiatives émanant de la puissance publique, doit être éliminé (« laisser-faire, laisser-passer »), car les marchés sont à la fois autorégulateurs et autorégulés ; l'offre crée sa propre demande (loi de Say) ; les acteurs économiques font des « anticipations rationnelles » (souvent réduites à un problème mathématique de maximisation sous contraintes) ; le chômage est pour une large partie « volontaire », les chômeurs n'ayant pas intérêt à travailler lorsqu'ils sont aidés socialement ; il existe un « équilibre naturel » de l'offre et de la demande de travail ou de produits, de l'épargne et de l'investissement, que révèle automatiquement la « concurrence libre et non faussée » ; chaque pays a intérêt à privilégier ses exportations et à se spécialiser dans la production pour laquelle il est le plus compétitif (théorème des avantages comparatifs de Ricardo), etc.

A date plus récente, cette théorie s'est concentrée sur la notion de « marchés efficients »[15], qui a véritablement constitué la pierre angulaire de toutes les politiques économiques et financières mises en œuvre à l'époque de la mondialisation, à commencer par la dérégulation systématique de la finance de marché. L'hypothèse est ambitieuse. Comme l'explique Jacques Mistral, « dire que les marchés sont "efficients", c'est dire que les prix qui s'y forment offrent à chaque moment du temps une évaluation parfaite intégrant l'intégralité des informations publiques disponibles […] Ce n'est plus seulement affirmer – comme Friedman – que les marchés sont efficaces, plus efficaces par exemple que la lourde main de l'Etat, c'est prendre pour axiome que ces marchés sont parfaits et que l'on s'égare en voulant leur imposer des contraintes »[16].

L'idée qu'il existe un « équilibre naturel », résultant d'un ajustement automatique, conduit à interpréter les crises économiques et financières, non comme la preuve qu'un tel équilibre n'existe pas, mais comme des perturbations extérieures, des « chocs » exogènes (chocs

pétroliers, boursiers, technologiques, etc.), auxquels il ne faut attacher qu'une importance relative, car lorsque leurs effets auront cessé de se faire sentir, on reviendra naturellement à l'« équilibre ». La crise jouerait ainsi le rôle d'une purge. Telle fut l'interprétation libérale du krach boursier de 1929 et, plus récemment, celle de la crise mondiale qui s'est ouverte en 2008 avec l'affaire des *subprimes*. Benoît Mandelbrot avait pourtant montré dès le milieu des années 1960 que cette hypothèse « probabiliste », qui postule une distribution dite normale des risques, est parfaitement erronée. D'autres arguments, allant dans le même sens, ont ensuite été énoncés par Robert J. Shiller, puis par J. Bradfer DeLong, Andréi Shleifer, Joseph Stieglitz[17] et bien d'autres.

Dans le passé, d'autres fondements de l'idéologie libérale ont aussi été réfutés par Keynes, notamment avec la mise en lumière du « principe de demande effective », qui montre que la dépression de l'activité économique et la montée du sous-emploi ne dépendent que très relativement de la rigidité des salaires (lorsque les salaires sont fortement abaissés, il n'en résulte pas une reprise de la croissance, mais au contraire moins de revenus, moins de consommation, et donc une activité encore réduite, ce qui ne manquera pas de se vérifier en Europe dans les années qui viennent).

Dans l'intervalle, de nouvelles théories économiques sont apparues qui, loin de placer leur confiance dans la capacité des marchés à diriger l'ensemble des forces économiques – vision véritablement panglossienne du rôle du marché –, se sont plutôt nourries de l'expérience des sciences sociales, en s'attachant à montrer qu'il n'y a jamais de fait économique « isolé », en sorte que toute approche globale de l'économie implique d'en percevoir les dimensions politiques, sociales, institutionnelles, psychologiques, morales, etc.

Les affirmations de la « macro-économie classique » ont ainsi été démenties les unes après les autres. Historiquement parlant, le marché n'a jamais été un phénomène « naturel », mais il a au contraire été institué par les pouvoirs publics. La concurrence n'est jamais parfaitement « libre », les marchés ne sont pas « autorégulés », les pays qui négligent leur marché intérieur au profit des exportations finissent par s'appauvrir, le chômage a des causes plus profondes que la « paresse » des travailleurs ou la présence de l'Etat-Providence, etc. En France, l'école de la régulation (Robert Boyer, Michel Aglietta) a montré à partir des années 1970, d'une part que l'économie n'est pas une science exacte démontrant des théorèmes valables en tous temps et en tous lieux, mais une discipline tenue de faire une large part à l'histoire et à la géographie, à la politique et à la culture, à la sociologie et à la démographie (il n'y a donc pas d'« économie pure » ni de « neutralité axiologique » des économistes), d'autre part que la notion d'équilibre économique naturel n'est qu'une illusion[18]. Plus récemment, les « régulationnistes » ont aussi anticipé qu'un déplacement excessif de la valeur ajoutée vers les revenus du capital au détriment de ceux du travail finirait par asphyxier l'activité économique, ce qui s'est effectivement produit un peu partout en Europe (sauf en Allemagne, où la stagnation du pouvoir d'achat a jusqu'ici été compensée par la forte poussée des exportations[19]). Hors d'Europe, citons aussi l'école « industrialiste » qui, s'inspirant des thèses de Friedrich List, Joseph Schumpeter et Kaname Akamatsu, a inspiré après la Deuxième Guerre mondiale le « décollage » du Japon, puis la croissance chinoise.

Les événements eux-mêmes sont venus heurter de plein fouet les croyances orthodoxes libérales, qu'il s'agisse de la rupture du système des changes fixes qui avait été instauré par les accords de Bretton Woods, des chocs pétroliers à répétition, du phénomène de la « stagflation » (coïncidence d'une croissance faible, d'une montée du chômage et d'une forte

inflation), de la crise généralisée du « compromis fordiste », des effets dévastateurs des délocalisations, de l'appauvrissement des classes moyennes, etc.

L'actuelle crise financière mondiale, résultat direct des dérégulations mises en œuvre depuis plus de trente ans, constitue le dernier en date de ces démentis. Elle apporte en effet la démonstration exemplaire de l'échec du pilotage automatique des économies par un marché supposé autorégulateur et autorégulé. Comme le dit Henri Regnault, « le retour au pilotage manuel est indispensable, et les pilotes ne peuvent être que les Etats ».

Les deux premières mesures à adopter seraient la mise en œuvre d'un protectionnisme européen et la nationalisation des banques (accompagnée de la création d'un système de crédit socialisé) ou, à défaut, la possibilité redonnée aux Etats de pouvoir emprunter directement à leur banque centrale sans avoir à passer par les banques privées, de façon à exclure les marchés financiers du financement des déficits publics, ce qui implique évidemment l'annulation du statut d'indépendance des banques centrales. Il faudrait également adopter des mesures fiscales de grande ampleur, redonner des marges de manœuvre à l'action publique, taxer les transactions financières, faire disparaître les paradis fiscaux, interdire les mécanismes spéculatifs (*trading* à haute fréquence, vente à découvert, marchés de gré à gré, spéculation sur les produits dérivés, etc.). Quant à la dette publique, qui ne sera de toute façon jamais payée, le mieux serait évidemment que les Européens décident collectivement de la tenir pour nulle et non avenue. Mais on peut toujours rêver. Rien de tout cela, bien entendu, ne sera fait. La réalité est qu'on pilote à vue et que plus personne ne contrôle plus rien. C'est pourquoi, arrivés au bord du gouffre, on s'apprête à faire un nouveau pas en avant !

Alain de Benoist

1. Le « déficit structurel » se définit théoriquement comme le solde public corrigé du solde conjoncturel. Il correspond au déficit des finances publiques que connaîtrait un pays si sa production était à son « niveau d'équilibre », en dehors par conséquent des écarts ou variations de la conjoncture. Le problème est qu'il est très difficile de calculer ce déficit structurel en tenant compte des fluctuations conjoncturelles. Aucune méthode de calcul ne fait l'unanimité, même à l'échelle européenne. En utilisant des méthodes différentes, le FMI, l'OCDE, la BCE et la Commission européenne parviennent à des résultats différents, qui sont souvent sujets à des révisions très importantes à quelques mois d'intervalle. Frédéric Lordon a fait observer que les modes de calcul de la Commission européenne tendent à minimiser systématiquement l'écart conjoncturel entre les situations économiques des Etats, c'est-à-dire à considérer que la quasi-totalité des déficits est d'ordre structurel. Les écarts conjoncturels ne pourront donc guère servir de variable d'ajustement de la politique budgétaire.

2. Jean-Pierre Chevènement, entretien mis en ligne sur le site Atlantico, 24 septembre 2012.

3. *Le Monde*, 10 février 2012.

4. Emmanuel Todd, entretien in *Le Point*, 13 octobre 2011. C'est aussi ce que souligne Frédéric Lordon lorsqu'il évoque la « forme d'Etat colonisé qui est le propre du bloc hégémonique néolibéral : les représentants de la finance y sont comme chez eux. L'interpénétration, jusqu'à la confusion complète, des élites politiques, administratives, financières, parfois médiatiques, a atteint un degré tel que la circulation de tous ces gens d'une sphère à l'autre, d'une position à l'autre, homogénéise

complètement, à quelques différences près, la vision du monde partagée par ce bloc indistinct» (entretien in *La Revue des livres*, décembre 2011).

5. Jürgen Habermas, « Plus que jamais, l'Europe », in *Le Monde*, 27 août 2012.

6. Entretien in *Le Point*, texte cit.

7. Patrick Artus, directeur de la recherche économique chez Natixis, in *Capital*, septembre 2012.

8. Jacques Sapir, « Un sommet en trompe-l'œil », texte en ligne, 2 juillet 2012, p. 3.

9. Greg Palast, in *The Guardian*, 27 juin 2012.

10. Frédéric Lordon, « L'austérité, mais dans le calme », <Blogs du Diplo>, texte en ligne, 19 septembre 2012, pp. 3-4.

11. « Non au traité budgétaire européen ! », in *Le Monde*, 2 octobre 2012.

12. « Nous devons accepter la réalité : l'euro ne marche pas, il est essentiellement producteur de dysfonctions […] La priorité, c'est la fin de l'euro » (*Marianne*, 13 octobre 2012).

13. Jacques Sapir, « Sur le TSCG », texte en ligne, 23 septembre 2012, p. 2.

14. Entretien in *La Revue des livres*, texte cit.

15. Il s'agit là d'un anglicisme abusif, *efficient* signifiant en anglais tout simplement « efficace », tandis que le mot français « efficient » a un sens quelque peu différent, d'ordre plutôt philosophique (« cause efficiente » par opposition à « cause finale »).

16. Jacques Mistral, « La discipline économique envoûtée par la théorie de la finance », in *Le Débat*, mars-avril 2012, p. 177.

17. « La vertu du marché, écrit Joseph Stiglitz, est censée résider dans son efficacité. Mais de toute évidence le marché n'est *pas* efficient. La loi économique la plus élémentaire veut que l'offre égale la demande, mais nous vivons dans un monde où un nombre énorme de besoins ne sont pas satisfaits […] Le chômage – l'incapacité du marché à fournir un emploi à de si nombreux citoyens – constitue le pire échec du marché » (*The Price of Inequality*, W.W. Norton & Co., New York 2012, préface).

18. « Le capitalisme est *innovation*, rappelle Robert Boyer, de sorte qu'il faut abandonner l'idée d'équilibre au profit d'une analyse en termes de *processus* se développant dans des horizons temporels différents […] Divers processus, dont l'intensité varie dans le temps et l'espace, viennent se chevaucher et créer des *dynamiques complexes* qui échappent à la formation d'anticipations rationnelles, même pour les agents les mieux informés » (« Le devenir incertain des théories économique et financière », in *Le Débat*, mars-avril 2012, p. 191).

19. Cette politique d'exportation, qui a permis à l'Allemagne de réaliser des excédents commerciaux énormes (en même temps qu'elle délocalisait largement la fabrication de ses composants industriels), est pour elle un argument supplémentaire en faveur du maintien de l'euro. C'est en effet principalement à l'intérieur de la zone euro qu'elle réalise l'essentiel de ses exportations. Des dévaluations faisant suite à un retour aux monnaies nationales restreindraient automatiquement ses gains, d'autant qu'ayant obtenu que l'euro soit au départ indexé sur le mark, elle serait la seule à ne pas pouvoir dévaluer ! Dans l'immédiat, ses excédents portent relativement préjudicie à ses voisins dans la mesure où ceux-ci sont, non seulement incapables d'exporter dans les mêmes proportions, par manque de compétitivité, mais obligés d'importer : les excédents des uns sont les déficits des autres. A moyen terme, il est probable que cette politique d'exportation atteindra ses limites, car l'Allemagne

trouvera de moins en moins d'acheteurs dans des pays surendettés aux populations ruinées par la rigueur et l'austérité.